

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 mars 2018
Date d'affichage 15 mars 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 18 (+ 10 procurations)
votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180323-DEL_18_03_21_18-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2018

Affichage : 23/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Thierry PERRE

Excusés : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Daniel GUEDET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

CONVENTION DE SUBVENTION A PASSER AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET LOISIRS – EXERCICE 2018

Monsieur GUESNE, Conseiller Municipal, Rapporteur du Budget, rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à des dispositions applicables depuis 2002, une convention doit être signée avec les organismes bénéficiant d'une subvention municipale dont le montant est supérieur à 23.000 Euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office Municipal des Sports et Loisirs est concerné par cette convention puisqu'il lui est versé pour l'année 2017, une subvention d'un montant de 46 000 Euros.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise M. le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la convention de subvention, pour un montant de 46 000 Euros, avec l'Office Municipal des Sports et Loisirs pour l'année 2018.

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU